

Séminaire en présentiel

Mardi 26 novembre 2024 – 9h15/12h30

Dossier documentaire



Vivre dans un quartier patrimonial à l'heure de la transition écologique

Sélection de références bibliographiques	2
Inspirations venues d'ailleurs	3
Lyon	4
Prague	5
Barcelone	6
Turin	7
Creba	8
L'avis du Sénat	9

INVITES

Métropole de Lyon : Isabelle Eynard-Riondet
chargée de mission Patrimoine et qualité architecturale

Ville de Lyon : Emmanuelle Burtin, chargée de projet ; **Laurence Billionnet**, chargée de mission transition écologique

Ville de Prague : Mahulena Svobodová
Architecte à l'Institut de planification et de développement de la ville

Ville de Barcelone : Montserrat Prado Barrabés
Directrice technique à l'Institut municipal du paysage urbain et de la qualité de vie à Barcelone

Ville de Turin : Teresa Pochettino
Chef de la division Urbanisme et Qualité de l'environnement bâti

Creba : Lucie Guezenc
Adjointe au groupe bâtiments, Cerema Centre-Est- Creba
(Centre de ressources pour la réhabilitation responsable du bâti ancien)



Sélection de références bibliographiques

Accéder à l'intégralité des ressources documentaires :
<http://documentation.urbalyon.org/>

Études UrbaLyon



PSMV du Vieux-Lyon

Benchmark sur les SPR depuis 2016 menés auprès des collectivités suivantes : Rochefort, Bordeaux, Toulouse, Besançon, Reims, Angers, Strasbourg, Beaucaire, Nancy.
TROFF (J.), 03/2023

Regards croisés sur la transition écologique dans les quartiers patrimoniaux

Synthèse des échanges avec des habitants, usagers et représentants de collectifs.
NORDIER (R.), 2024 - A Paraître

Forum Transitions Patrimoines, en quoi le patrimoine est-il un allié de la transition écologique ?
TROFF (J.), 2024 - A Paraître

Revue technique



Congrès national Sites et Cités remarquables de France : enjeux climatiques et écologiques
Urbanisme, HS, 12/2022



Rénovation énergétique : mobiliser les propriétaires dans les centres anciens
La Gazette des communes, 03/04/2017



Le renouvellement des centres anciens : de l'urbain à l'humain
Techni-Cités, 08/04/2009, n°167

Ouvrages & rapports

Adapter la ville patrimoniale face au changement climatique

Acclimation(s) : résidence d'architecture à Arles en quête de fraîcheur.
ANCT, 2024



Valoriser les bâtiments existants : un levier pour le développement durable
BOURASSA (A.) ; TREMPÉ (R.), 2024



Expérimentation Effinergie Patrimoine, retours d'expérience
EFFINERGIE, 01/2023



Accélérer la transformation du parc de logements existants : comment aller avec un parc de logements décarboné, abordable et adapté au changement climatique
FNAU, 2023



Entre sauvegarde et confort domestique : rénovation d'un héritage bâti
WALL GAGO (C.), 2021



Réinventer la ville centre : le patrimoine en jeu
FLEURY-JAGERSCHMIDT (E.) ; DIAZ (I.)
2020



Quartiers anciens, quartiers durables : guide
SITES ET CITES REMARQUABLES DE FRANCE, 2019



L'avenir de notre passé : engager le patrimoine culturel dans l'action pour le climat
ICOMOS, 2019

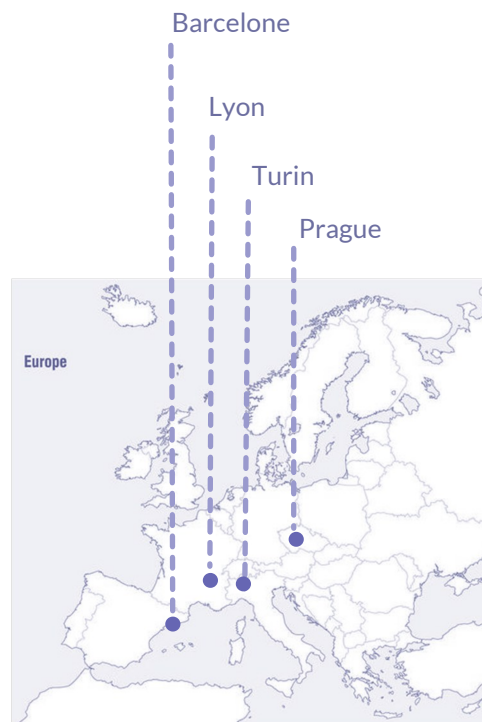


Des inspirations venues d'ailleurs

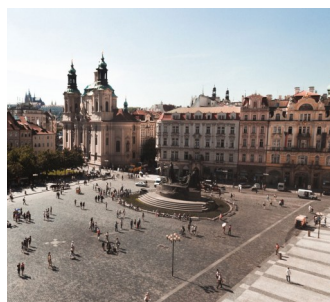
Dès 2017, ICOMOS (organisation internationale non gouvernementale consacrée à la conservation et à la protection des monuments, des ensembles et des sites du patrimoine culturel) déclarait l'urgence climatique et écologique. Face à ce défi, ICOMOS propose une approche double : répondre aux risques que le dérèglement climatique fait peser sur le patrimoine culturel, mais également faire du patrimoine une source de résistance et un atout pour les actions climatiques, dont le potentiel est libéré par une meilleure conservation et gestion des ressources culturelles matérielles et immatérielles du monde.

En 2017, une résolution a été adoptée pour répondre aux défis du changement climatique et en 2019, le groupe de travail d'ICOMOS sur le changement climatique publiait son rapport : « *The future of our pasts : engaging cultural heritage in Climate Action* ».

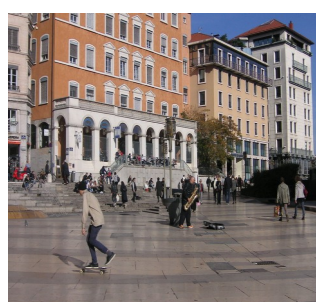
La problématique de concilier enjeux patrimoniaux et transition écologique touche ainsi tous les territoires, y compris à l'échelle européenne. En 2024, force est de constater que les villes sont plus que jamais confrontées à ces questions, dont les défis s'intensifient. Ce regard croisé à l'échelle européenne, entre Lyon, Prague, Barcelone et Turin (ligne diagonale du centre de l'Europe) a pour objectif de partager les enjeux, problématiques et de constituer un réseau d'observation et de partage d'expériences.



Barcelone, centre historique



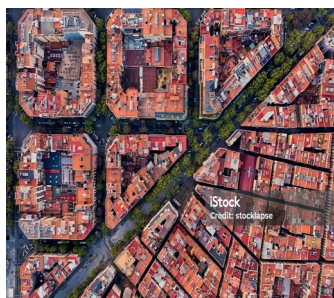
Prague, centre historique



Lyon, centre historique



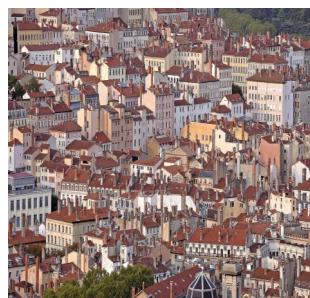
Turin, centre historique



Barcelone, vue aérienne



Prague, vue aérienne



Lyon, vue aérienne



Turin, vue aérienne



Lyon – France

La particularité de Lyon est de s'être étendue progressivement vers l'Est en préservant, à chaque étape de sa croissance, la richesse du bâti antérieur.

À la différence de beaucoup d'autres villes où le centre a été détruit pour être reconstruit au même endroit avec une architecture nouvelle, le déplacement du centre de gravité de Lyon a permis la sauvegarde de quartiers entiers dont la permanence rend visible, sur les bâtiments eux-mêmes, l'histoire de la ville. Cette caractéristique lui vaut une reconnaissance internationale avec l'inscription en 1998 sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité (Unesco).



LA VILLE DE LYON



Superficie : 4 787 hectares



Population (2020) : 522 228 habitants

LE SITE UNESCO



Superficie : 427 hectares
(750 ha avec la zone tampon)



Population : 59 122 habitants
100 049 habitants avec la zone tampon

Date d'inscription : 1998

Principaux outils de protection et valorisation

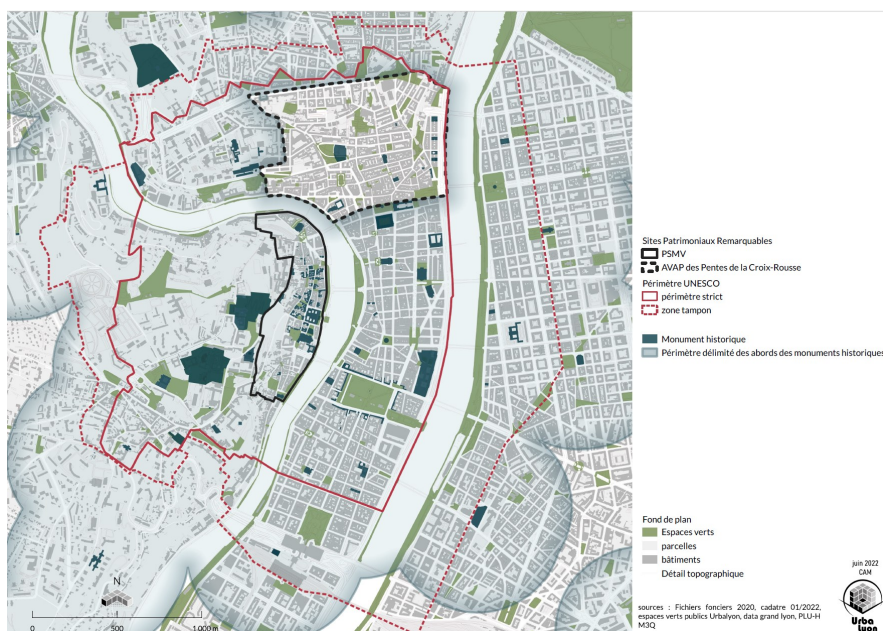
2 sites patrimoniaux remarquables

> Le Vieux-Lyon, reconnu dès 1964 et doté d'un document réglementaire spécifique, le Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) approuvé en 1984 ;

> Les pentes de la Croix-Rousse, doté d'un outil de gestion annexé au PLU-H (l'Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine—Avap— approuvé en 2018)

250 monuments historiques
avec leur périmètre d'abords

1 orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
présente dans le PLU-H





Prague – République tchèque

Le site Unesco comprend le centre historique de Prague et le parc de Pruhonice, situés au sud-est à l'extérieur de la ville. Le centre historique de Prague est un paysage urbain de maisons bourgeoises et de palais ponctués de tours et de bâtiments individuels, ainsi que de parcs, de jardins et de vergers, situé sur les deux rives de la Vltava.

Le centre historique de Prague est d'une grande authenticité et représente un développement urbain organique sur plus de mille ans de croissance, du Moyen Âge à nos jours, en passant par le baroque et l'essor du modernisme. Il s'agit d'un ensemble architectural urbain d'une qualité exceptionnelle, à la fois en termes de bâtiments individuels et de tracé urbain.

L'intégrité du centre historique de Prague est menacée par une pression extrême pour construire dans le centre historique et sa zone tampon, ainsi que par une administration municipale fragmentée qui crée un cadre insuffisamment contrôlé pour le développement urbain.



LA VILLE DE PRAGUE



Superficie : 496,21 km² / 49 621 hectares



Population (2024) : 1 384 732 habitants



LE SITE UNESCO DU CENTRE HISTORIQUE



Superficie : 8,66 km² / 866 hectares



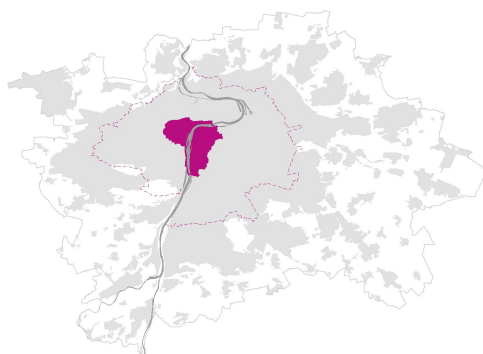
Population : 44 776 habitants (2023)
613 234 habitants avec la zone tampon

Principaux outils de protection et valorisation

- > Déclaration de la réserve historique de Prague, 1971
- > Loi sur la préservation nationale, 1987
- > Site du patrimoine mondial de l'Unesco, 1992
- > Plan de réglementation du quartier d'Anenská, 1998 (17,7 hectares)
- > Plan directeur de la ville de Prague, 1999
- > Plan de gestion du centre historique de Prague, 2018
- > Étude de planification de la réserve historique de Prague, 2024

Domaine inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco et sa zone tampon

IPR Praha 2020 / data: IISPP 2020



■ Centre historique de Prague

□ Zone tampon

■ Zone urbanisée

1 330 monuments historiques
29 monuments historiques nationaux (exceptionnels)



Barcelone – Espagne

Barcelone se distingue par son urbanisme unique, alliant héritage historique et innovation. Le plan Cerdà, élaboré au 19^e siècle, a structuré l'expansion de la ville autour d'un damier moderne, tout en respectant son patrimoine, notamment le quartier gothique et ses monuments emblématiques.

Aujourd'hui, face aux défis des villes européennes (pollution, congestion, inégalités), Barcelone réinvente ce modèle avec les superblocs. Depuis 2016, ces super-îlots limitent la circulation motorisée pour redonner la priorité aux piétons, renforcer la convivialité et préserver la qualité de vie, tout en valorisant son identité urbaine et patrimoniale.



LA VILLE DE BARCELONE



Superficie : 10 130 hectares



Population (2023) : 1 660 122 habitants

LE CENTRE HISTORIQUE

Ciutat Vella, vieille ville romaine, médiévale, Renaissance et baroque



Superficie : 436,9 hectares



Population : 111 536 habitants

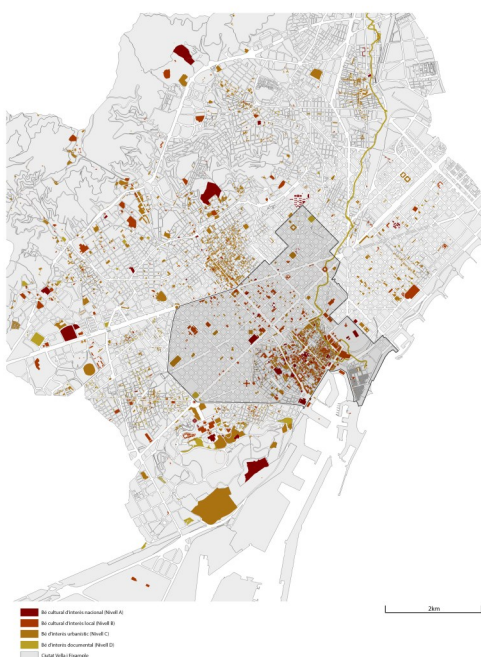
Eixample, quartier plus récent à partir de 1859 sous forme d'une extension urbaine planifiée avant-gardiste.



Superficie : 748 hectares



Population : 275 178 habitants



Principaux outils de protection et valorisation

- > Catalogue du patrimoine historique et artistique de la ville de Barcelone et ordonnance sur la protection du patrimoine architectural, historique et artistique de la ville de Barcelone (1979)
- > Ordonnance pour la réhabilitation et l'amélioration de l'Eixample (1986)
- > Loi 9/1993 du Patrimoine culturel catalan
- > Ordonnance du paysage urbain (1999)
- > Plan spécial pour la protection du patrimoine architectural historique et artistique de la ville de Barcelone (2000) Ensemble de dix plans spéciaux, un pour chaque quartier
- > Diverses modifications urbanistiques pour la protection des anciennes villes (entre 2010 et aujourd'hui)
- > Plan spécial de protection de la qualité urbaine : catalogue de protection architecturale, historique et paysagère des établissements emblématiques de la ville de Barcelone (2016).



Turin – Italie

Turin se distingue par la richesse et la diversité de son tissu urbain historique, dominé par un centre baroque, la **Zone Urbaine Centrale Historique (ZUCS)**, et complété par 30 **Zones Urbaines Historiques et Environnementales (ZUSA)**. Ces dernières regroupent des quartiers, d'anciens hameaux ruraux et des "borgate" (villages) apparus au 19^e siècle autour des portes du premier mur douanier de 1853. Avec l'adoption du **Plan Régulateur Général** de 1995, ces zones ont été protégées par des normes strictes, visant à préserver non seulement l'architecture baroque et les quartiers historiques, mais aussi les traces de l'histoire industrielle des 19^e et 20^e siècles. Des règles précises encadrent les interventions sur les bâtiments d'intérêt patrimonial, garantissant la conservation et la mise en valeur de ce patrimoine unique, qui reflète l'identité historique et urbaine de Turin.



LA VILLE DE TURIN



Superficie : 13 00 hectares



Population (2024) : 863 260 habitants

LA ZONE URBAINE CENTRALE HISTORIQUE



Superficie : 376 hectares



Population (2024) : 43 330 habitants

LES ZONES URBAINES HISTORIQUES ET ENVIRONNEMENTALES



Superficie : 30 zones, couvrant 1 195 hectares



Population : 171 115 habitants



Principaux outils de protection et valorisation

> Le Plan Régulateur de 1995 encadre les interventions dans la Zone Urbaine Centrale Historique (ZUCS) et les Zones Urbaines Historiques et Environnementales (ZUSA), identifiant les bâtiments et espaces soumis à des règles spécifiques.

> Le Ministère de la Culture, via la Surintendance Archéologique, des Beaux-Arts et du Paysage, supervise les protections et les transformations des lieux publics.

> Depuis 2017, le Plan Paysager Régional, intégré à la planification municipale, vise à protéger et valoriser le patrimoine tout en conciliant conservation et activités économiques.

222 Monuments historiques.

Le site des « Résidences de la Maison de Savoie », inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO en 1997, comprend 22 bâtiments. 11 d'entre eux se trouvent dans le centre de Torino, tandis que les autres sont répartis autour de la ville suivant une structure radiale.

Le Creba est un centre de ressources pour la réhabilitation responsable du bâti ancien. Il s'adresse aux professionnels du bâtiment (maîtres d'œuvres, architectes, bureaux d'études, artisans, prescripteurs, techniciens, experts, chercheurs...) et, plus globalement, aux acteurs de tout projet de réhabilitation, de rénovation énergétique ou de restauration d'un bâtiment ancien.

Le centre de ressources Creba réunit plusieurs outils pour aider à mettre en œuvre une approche globale de la réhabilitation du bâti ancien.

Le Creba organise un colloque annuel. Il propose depuis 2023 un MOOC « Concevoir une réhabilitation énergétique responsable du bâti ancien ».

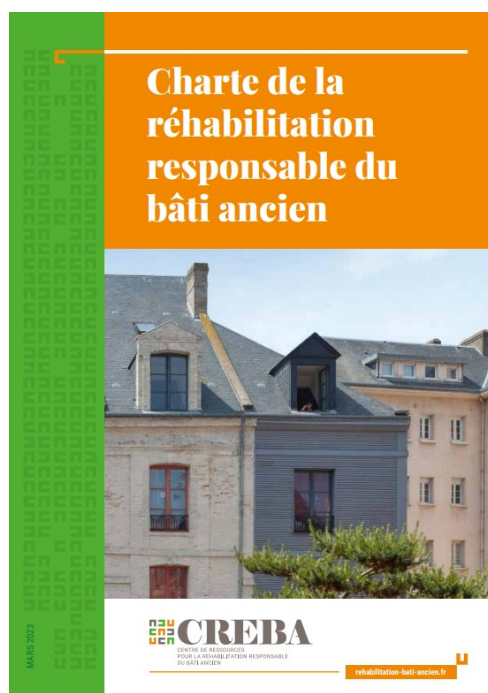


Consultez la Charte de la réhabilitation responsable du bâti ancien.



La charte de la réhabilitation responsable du bâti ancien

La charte pour la réhabilitation responsable du bâti ancien, élaborée par les membres fondateurs du Centre de ressources pour la réhabilitation responsable du bâti ancien (Creba), constitue une démarche méthodologique pour préparer une opération de réhabilitation responsable de bâtiments construits avant 1948 selon des techniques, des savoir-faire et des matériaux traditionnels (pierre, bois, terre crue, etc.). Elle a été conçue afin d'apporter des éléments d'aide à la décision face aux questions et problématiques rencontrées lors de projets de réhabilitation du bâti ancien qui se situent à la croisée de nombreux enjeux. Elle explicite les critères d'une opération de réhabilitation dite « responsable ». Elle se compose de deux parties principales : des prescriptions générales ainsi que des recommandations particulières, thématique par thématique, à suivre pour chaque opération selon leur contexte.



CREBA - CHARTE DE LA RÉHABILITATION RESPONSABLE

SOMMAIRE

INTRODUCTION	p.4
1 Prescriptions générales	p.9
L'IMPORTANCE D'UNE APPROCHE GLOBALE, DU DIAGNOSTIC AU CHOIX DES SOLUTIONS TECHNIQUES	p.10
LE DIAGNOSTIC COMPLET DU BÂTIMENT EXISTANT	p.12
Le diagnostic patrimonial	p.13
Le diagnostic technique	p.14
Le diagnostic énergétique et environnemental	p.15
LE CHOIX DE SOLUTIONS DE RÉHABILITATION SELON UNE APPROCHE MULTICRITÈRE	p.16
2 Recommandations particulières	p.21
POUR LA PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION PATRIMONIALE	p.22
Intervention sur les menuiseries	p.23
Intervention sur les toitures	p.24
Intervention sur les murs	p.25
Intervention sur les systèmes	p.26
Extensions	p.27
POUR LA PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE	p.28
Performance de l'enveloppe	p.29
Performance des équipements	p.29
Étanchéité à l'air	p.30
Impact environnemental	p.30
POUR LA PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION TECHNIQUE	p.31
Interventions sur les parois	p.32
Ventilation et aération	p.33
Autres	p.33
3 Application de la charte	p.34



L'avis du Sénat

Organe dépendant du Sénat, la commission de la culture, de l'éducation et de la communication a chargé Sabine Drexler d'une mission d'information *flash* sur les modalités de conciliation de l'objectif de rénovation énergétique des bâtiments avec celui de la préservation du patrimoine.



La commission de la culture s'inquiète des conséquences potentielles des dispositions de la loi "Climat et résilience" sur le patrimoine bâti ancien, dans la mesure où, d'une part, les modalités de calcul actuelles du diagnostic de performance énergétique ne tiennent pas compte des performances énergétiques spécifiques du bâti ancien et aboutissent systématiquement au classement de ce type de bâti dans la catégorie des logements énergivores, et où, d'autre part, les solutions de rénovation énergétique standards sont inadaptées à ce type de bâti.

L'objectif de cette mission est de formuler des recommandations permettant d'assurer la transition écologique du bâti ancien selon des modalités adaptées et respectueuses de ce patrimoine.

Le rapport d'information a été enregistré à la Présidence du Sénat le 28 juin 2023.



Mission d'information Patrimoine et Transition écologique

Le rapport de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication (dépendant du Sénat) présente la problématique de la rénovation énergétique appliquée au bâti ancien.

Il est expliqué l'enjeu du parc immobilier ancien en termes de volume à traiter et les qualités de ces bâtiments pour la lutte contre le changement climatique. Puis sont décrits l'indétermination de la réglementation et les risques de dégradation ou de perte patrimoniale du bâti ancien en cas de mauvais choix de rénovation.

La commission propose dix recommandations pour assurer une transition énergétique respectueuse du bâti ancien.

Deux documents sont disponibles : le rapport d'information du sénat n°794, document de trente-quatre pages avec l'examen en commission du rapport, et la synthèse dite "L'essentiel" de huit pages.

Sommaire :

1/ La transition écologique du bâti ancien : un enjeu à ne pas négliger :

- A. Une part significative du parc de logements.
- B. Des qualités pour la lutte contre le changement climatique.
 - 1. Des atouts spécifiques à faire valoir
 - 2. Un bâti durable bénéfique pour la réduction de notre empreinte carbone

2/ Le constat : une législation en matière de rénovation thermique qui tient insuffisamment compte des qualités intrinsèques du bâti ancien.

- A. Des outils élaborés de manière uniforme...
 - 1. Les modalités de calcul du nouveau DPE sont trop simplificatrices
 - 2. Les solutions de rénovation généralement préconisées pour faire gagner des classes se révèlent très largement inappropriées au bâti ancien.

3. Les aides financières octroyées ne comportent aucun dispositif ciblé garantissant une rénovation respectueuse de ce type de bâti

B. ... Aux conséquences préjudiciables pour le bâti ancien.

3/Les recommandations de la commission pour assurer une transition énergétique respectueuse du bâti ancien.

Les dix recommandations

- 1 Adapter le DPE aux spécificités du bâti ancien
- 2 Prémunir le bâti ancien contre les rénovations thermiques inappropriées
- 3 Former les diagnostiqueurs, les accompagnateurs Rénov', les bureaux d'études, les maîtres d'oeuvre et les artisans aux spécificités de la performance et de la rénovation thermique du bâti ancien
- 4 Réorienter la formation dispensée aux futurs architectes en donnant davantage de place aux questions liées à la réhabilitation du patrimoine bâti
- 5 Encourager les collectivités territoriales à identifier le patrimoine bâti à préserver dans leurs documents d'urbanisme
- 6 Soutenir la recherche fondamentale et appliquée
- 7 Sensibiliser les propriétaires et les collectivités territoriales aux enjeux et aux modalités d'une rénovation respectueuse du bâti ancien
- 8 Réorienter les aides financières et fiscales pour leur permettre d'accompagner des rénovations énergétiques respectueuses du bâti ancien
- 9 Associer pleinement le ministère de la culture à la définition des outils applicables au bâti ancien
- 10 Organiser des États généraux du patrimoine durable afin de faciliter la concertation



Notes



Notes

Copyright :

Barcelone, Plaça Reial,
01/2023
© Sergei Gushev

Barcelone zenital,
05/2019
© stocklapse

Prague, place de la Vieille
Ville
© Paxton Tomko,
06/2020

Prague, vue aérienne sur
la vieille ville et le pont
Charles sur la rivière
Vltava
© kavalenkava Seguir

Lyon, Place Hôtel de Ville,
2015
© Bartwatching

Lyon, Quartier Croix
Rousse vue sur les toits
© Stéphane Guiochon

Turin, centre historique
08/2021
@ Pierre Metivier

